

Le Point

“ 4^{ème} Conférence
Annuelle ”

Santé & Stress au travail

*Dernières jurisprudences, digitalisation des organisations :
10 témoignages clés pour tenir le cap de la prévention*



**Une conférence Le Point
Jeudi 26 septembre 2013 de 14h00 à 18h15
Intercontinental Paris Avenue Marceau**

Notre partenaire :





Jean-Denis Combrexelle



Jean-Christophe Sciberras



Yves Charpenel



Philippe Canonne



Marie-Anne Perrey



Olivier Guyonnet



Dr Carole Donnay

Le panel des orateurs

- *Jean-Denis Combrexelle*, Directeur, **Direction générale du travail - DGT**
-

- *Jean-Christophe Sciberras*, Directeur des Ressources Humaines France, Directeur des relations sociales Groupe, **Solvay**
Président, **ANDRH**
-

- *Yves Charpenel*, Premier Avocat Général, **Cour de Cassation**
-

- *Michel de Rovira*, Directeur Général Co-fondateur, **Michel & Augustin**
-

- *Françoise Papacatzis*, Qualité de Vie au Travail - Responsable de la prévention des RPS, **Dupont de Nemours**
-

- *Pierre-Marie Argouarc'h*, Directeur des Ressources Humaines Groupe, **La Française des Jeux**
-

- *Benoit Le Bournault*, Directeur des Ressources Humaines, **Pfizer**
-

- *Marie-Anne Perrey*, Directrice, **Calypso**
-

- *Olivier Guyonnet*, Directeur Santé, Sécurité, Environnement, **Groupe Safran**
-

- *Corinne Morvan*, Directeur Relations Sociales, **Barclays Bank PLC**
-

- *Dr Carole Donnay*, Directrice Santé au Travail territoire France, **Schneider Electric**
-

- *Anne Deneux*, DRH, **Nature & Découvertes**
-

- *Patrick de la Guéronnière*, Directeur Prévention des Risques, **IKEA**
-

- *Philippe Canonne*, Directeur des Ressources Humaines, **Sephora**
-

Pourquoi participer ?

Madame, Monsieur,

Les arrêts jurisprudentiels liés aux risques psychosociaux se sont multipliés en 2012-2013 : Arrêt du 13 mars 2013, Arrêt FNAC du 13 décembre 2012, Arrêt du 8 novembre 2012, pour ne citer que les plus marquants.

Le stress au travail reste donc au cœur des préoccupations des DRH. Mais le chemin à parcourir est encore long pour mener à son terme un plan d'action et de progrès. D'autant plus que la montée en puissance des **nouvelles technologies et usages** – mobiles, tablettes, réseaux sociaux, Bring Your Own Device, nomadisme – fait surgir de nouvelles problématiques. Nombreux sont ceux qui reconnaissent l'ambivalence du digital, à la fois source de bien-être mais également nouveau vecteur de stress, avec la porosité des sphères privées et professionnelles.

Malgré les efforts des autorités – 2^{ème} Plan Santé au Travail, formations spécifiques de plusieurs centaines d'inspecteurs du travail, Accord National Interprofessionnel sur la qualité de vie au travail en négociation – **la lutte contre les risques psychosociaux demeure un défi.**

Entre droit social, RH, médias, salariés, top management, partenaires sociaux ... le DRH est sur tous les fronts, mais qui se préoccupe de son bien-être à lui ?

Après le succès des trois premières éditions des conférences **« Santé et stress au travail »**, le magazine Le Point vous propose, pour son 4^{ème} opus, une demi-journée de débats approfondis. Cette réunion vous permettra de rencontrer des orateurs de haut niveau, sélectionnés pour leur expertise afin de répondre aux questions suivantes :

- Que doit-on attendre de l'ANI¹ sur la qualité de vie au travail ?
- Que retenir de l'avalanche jurisprudentielle en matière de stress au travail ?
- Comment organiser un diagnostic de l'organisation digitale ?
- Comment faire rimer profit et bien-être au travail ?

Nous réjouissons de vous accueillir lors de cette 4^{ème} conférence annuelle, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Anne Jeanblanc,
Journaliste, **Le Point**

14h00 Bilan du 2^{ème} Plan Santé au Travail : quels progrès tangibles depuis 2010 ? Les chantiers qui restent à mener dans la lutte contre le stress à échéance 2014

- Comment le PST² s'est traduit dans les entreprises
- Les entreprises européennes sont-elles égales face au stress ?
- Dernières avancées du reporting social et environnemental
- Les apports de l'Accord National Interprofessionnel sur la qualité de vie au travail de juin 2013

Jean-Denis Combrexelle, Directeur, **Direction générale du travail - DGT**

Jean-Christophe Sciberras, Directeur des Ressources Humaines France, Directeur des relations sociales Groupe, **Solvay** - Président, **ANDRH**

14h45 Les dernières avancées jurisprudentielles 2012-2013 & nouvelle loi sur le harcèlement du 6 août 2012 D'une obligation générale de sécurité et de prévention des risques professionnels à des responsabilités pénales réelles

- Les apports majeurs des derniers arrêts marquants :
 - Arrêt du 13 mars 2013 annulant un licenciement au motif d'une situation de stress anormal
 - Arrêt FNAC du 13 décembre 2012 suspendant une réorganisation considérée pathogène pour les salariés
 - Arrêt du 8 novembre 2012 caractérisant la faute inexcusable de l'entreprise en cas de maladie liée à la charge de travail
- Ce qu'a changé la nouvelle loi sur le harcèlement et notamment entre employés
- Les dernières avancées en matière de géolocalisation, respect de la vie privée et recours au digital

Yves Charpenel, Premier Avocat Général, **Cour de Cassation**

15h15 La vision d'un Directeur Général : Comment faire rimer profit et bien-être ?

Dans un contexte où les actionnaires veulent du profit, les managers du résultat et les salariés du bien-être : comment résoudre la quadrature du cercle ?

Michel de Rovira, DG Co-fondateur, **Michel et Augustin**

15h30 L'ambivalence du digital, à la fois source de bien-être et facteur aggravant de stress : quelles sont les bonnes pratiques à mettre en place ?

Diagnostiquer ces nouveaux RPS³ pour reconstruire le sens du travail et de la solidarité à l'ère de l'entreprise numérique et mobile

- Y a-t-il des signes annonciateurs spécifiques du stress lié aux nouvelles technologies ?
- Comment organiser un diagnostic de l'organisation digitale ?
- Mobiles, tablettes, BYOD⁴, réseaux sociaux : les chartes sont-elles la seule parade pour préserver la vie privée ?
- Réduire le stress en open space en recréant un environnement qui conjugue intimité et convivialité
- Le temps de travail à l'épreuve du numérique et du nomadisme : quelles règles instaurer ?
- Télétravail, une solution de flexibilité et d'autonomie favorisant le bien-être des salariés

Françoise Papacatzis, Qualité de Vie au Travail - Responsable de la prévention des RPS,

Dupont de Nemours

Pierre-Marie Argouarc'h, Directeur des Ressources Humaines Groupe, **La Française des Jeux**

Benoit Le Bournault, Directeur des Ressources Humaines, **Pfizer**

16h15 Pause-café network

16h35 Comment faire de la collaboration - DRH, service de santé au travail, médecine du travail et CHSCT - la clé de voûte des programmes de prévention des RPS ?

- Le service de santé au travail, premier vecteur de prévention des RPS
- Evolution du rôle et des prérogatives des CHSCT
- Réussir les négociations avec les partenaires sociaux
- Accompagner les managers au changement

Marie-Anne Perrey, Directrice, **Calypso**

Olivier Guyonnet, Directeur Santé, Sécurité, Environnement, **Groupe Safran**

Corinne Morvan, Directeur Relations Sociales, **Barclays Bank PLC**

Dr Carole Donnay, Directrice Santé au Travail territoire France, **Schneider Electric**

17h30 Former et préparer les salariés à gérer les clients difficiles et agressifs : un incontournable pour le mieux-être en période de crise ?

Anne Deneux, DRH, **Nature & Découvertes**

Patrick de la Guéronnière, Directeur Prévention des Risques, **IKEA**

18h05 Allocution de clôture : Et le stress au travail des DRH, qui s'en préoccupe ?

Quand le DRH est pris entre le marteau et l'enclume

Philippe Canonne, Directeur des Ressources Humaines, **Sephora**

18h15 Clôture de la conférence

Bulletin d'inscription

Le jeudi 26 septembre 2013
Conférence Le Point "Santé & Stress au travail"
Intercontinental Paris Avenue Marceau
64 avenue Marceau, 75008 Paris

LST1309



Scan pour inscription

A. Informations sur le participant

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

Tel : Fax :

E-mail :

B. Informations sur la société

Société :

N° TVA intracommunautaire (impératif) :

Adresse :

CP : Ville :

Pays : Tel : Fax :

Adresse de facturation si différente :

C. Règlement

- Par chèque** à l'ordre de Development Institute International en portant la mention **LST1309** au dos du chèque
- Par virement** à notre banque : BNP, compte N°30004 00760 00010009271/92 libellé au nom de Development institute international avec la mention **LST1309** et le nom du participant
- Par virement international SWIFT** à notre banque : BNP AFRPPPCE, IBAN : FR7630004 00760 000 10009271 /92 libellé au nom de Development institute international avec la mention **LST1309** et le nom du participant

D. Confirmation

- Je m'inscris et accepte les Conditions Générales de Vente
- Tarif spécial : 340€ HT (406,64€ TTC)** pour tout règlement **avant le 28/06/2013**, soit 150 € HT de réduction
- Tarif spécial : 390€ HT (466,44€ TTC)** pour tout règlement **avant le 06/09/2013**, soit 100 € HT de réduction
- Plein tarif : 490€ HT (586,04€ TTC)** pour tout règlement **après le 06/09/2013**
- Tarif de groupe** : contactez-nous au +33(0)1 43 12 85 55

Signature et cachet de l'entreprise :

Pour participer aux débats, merci de renvoyer ce coupon accompagné de votre règlement à l'ordre de Dii

- Par courrier à l'attention de LE POINT - Dii agency
- 164 bd Haussmann • 75008 Paris • Par tel au +33 (0)1 43 12 85 55
- Par mail à lepoint@development-institute.com • Par fax +33(0)1 40 06 95 26

Conditions Générales de Vente : Les frais d'inscription doivent impérativement être réglés en intégralité avant l'évènement. Ils comprennent l'accès au séminaire, aux pauses-café et au cocktail. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme et le lieu du séminaire si les circonstances les y obligent. Conditions d'annulation et de remplacement : Toute annulation doit nous être communiquée par écrit. Pour toute annulation plus de 30 jours avant la formation, vous pouvez bénéficier d'un report sans frais sur une session de votre choix sur l'année. Pour toute annulation 30 à 15 jours avant le séminaire les frais seront de 200 € HT. Pour toute annulation à moins de 15 jours, les frais de participation seront dus en totalité. Dans ce cas le participant peut se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise. Merci de nous notifier le nom du remplaçant par écrit.

Protection des Données : Conformément à l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 vous avez un droit d'accès aux données vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être cédées à des sociétés extérieures.

La facture tient lieu de convention simplifiée de formation professionnelle

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

- Par courrier à l'attention de LE POINT - Dii agency
 - 164 bd Haussmann • 75008 Paris
 - Par tel au +33 (0)1 43 12 85 55
 - Par mail à lepoint@development-institute.com
 - Par fax +33 (0)1 40 06 95 26
-